

ANNEXE 1

DROITS

PLACES DE STATIONNEMENT					
Stationnement des taxis et bus <i>Ce droit est payable annuellement. Il est payable en trois fois et dû en totalité avant le 31 mars de l'année au titre de laquelle le paiement est effectué. Pour les agréments octroyés en cours d'année, la redevance est due au prorata temporis pour la période restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.</i>					133 100 F/an/Véhicule
Stationnement des taxis pour les personnes à mobilité réduite					Gratuité
Stationnement sur le domaine public pour les opérateurs et organisateurs d'activités commerciales					5 000 F/mois/Véhicule
Stationnement parking Higginson (utilisation forfaitaire)					40 000 F / mois
Stationnement parking parc Fayard (utilisation forfaitaire)					40 000 F / mois
Stationnement pour borne de recharge de véhicule électrique					100 F/h au-delà de 2h00 de stationnement sur emplacement réservé aux bornes de recharge
MARCHANDS AMBULANTS					
Droit de stationnement pour les marchands de denrées alimentaires sur l'emplacement spécialement dédié à cet effet (hormis le mois de janvier toute période calendaire commencée est due dans son intégralité)					
Marchands ambulants Droit d'occupation des emplacements dédiés	Type	sans électricité		avec électricité	
		≤ 25 m ²	> 25 m ²	≤ 25 m ²	> 25 m ²
Marchands occasionnels dont la durée d'occupation du domaine public projetée ne saurait dépasser une période maximale de 48 h	A	4.000 CFP / jour	400 CFP / m ² supplément aire au-delà de 25m ² / jour	sans objet	sans objet
Marchands saisonniers dont la durée d'occupation du domaine public projetée ne saurait dépasser une période maximale de 30 j	B	13.000 CFP / semaine	1.300 CFP / m ² supplément aire au-delà de 25 m ² /semaine	sans objet	sans objet
Marchands dits « permanents » dont la durée d'occupation du domaine public projetée est fixée à 12 mois	C	28.000 CFP / mois	2.800 CFP / m ² supplément aire au-delà de 25 m ² /mois	40.000 CFP / mois (compteur fourni par la Ville, consommation à la charge de l'ambulante)	2.800 CFP / m ² supplémentaire au-delà de 25 m ² /mois
Marchands dits « permanents » dont la durée d'occupation du domaine public projetée est fixée à 6 mois	D	32.000 CFP / mois	3.200 CFP / m ² supplément aire au-delà de 25m ² /mois	50.000 CFP / mois (compteur fourni par la Ville, consommation à la charge de l'ambulante)	3.200 CFP / m ² supplémentaire au-delà de 25 m ² /mois
Marchands ambulants Pénalités pour occupation sans droit octroyé et/ou sur un emplacement non dédié	Type	sans électricité		avec électricité	
		≤ 25 m ²	> 25 m ²	≤ 25 m ²	> 25 m ²
Marchands occasionnels dont la durée d'occupation du domaine public projetée ne saurait dépasser une période maximale de 48 h	A et B	10.000 CFP / 24h	2.000 CFP / m ² supplément aire au-delà de 20 m ² / jour	sans objet	sans objet
Association agréées par la Ville et oeuvrant dans un domaine d'intérêt communal	Type	sans électricité			
		≤ 10 m ²	> 10 m ²		
Occupation du domaine public projetée ne dépassant pas une période maximale de 24 h	Z	1.000 CFP / jour	100 CFP / m ² supplément aire au-delà de 10m ² / jour		
PROMENADE JULES RENARD					
Circulation "régulière" de poids lourds de 12 tonnes et plus (après approbation par la Ville de Dumbéa)					2.500.000 F / mois Tout mois commencé est dû en totalité
DROITS D'OCCUPATION					
Droit d'occupation sur la voie publique et autres lieux publics pour les dépôts de containers <i>Ce droit ne saurait être inférieur à 3.000F Pour les commerçants dont un fond de commerce est implanté sur le territoire communal, sous réserve d'en avoir fait la demande préalable ; le tarif ne sera appliqué qu'à l'issue d'une durée de 24h après l'installation du container sur le domaine public.</i>					650 F/m ² /jour
Droit d'occupation domaniale pour les manifestations, expositions et activités commerciales <i>Ce droit ne saurait être inférieur à 3.000F</i>					750 F/m ² /jour
Droit d'occupation domaniale du terrain terrassé de Dumbéa centre qui jouxte les rues Mako et l'Avenue de la Promenade (40 m x 40 m = 1600 m ²)					de 1 à 14 jours : 100.000 F par jour (soit 1.400.000 F pour 2 semaines) de 15 jours à 1 mois : 80.000 F par jour (soit 2.400.000 F pour 30 jours) les journées entre 31 et 45 jours sont minorées à 60.000 F par jour (soit 3.000.000 pour 40 jours) les journées entre 46 et 60 jours et plus sont minorées à 40.000 F par jour (soit 3.600.000 F pour 60 jours)
Droit d'occupation du domaine public pour des usages privés dans le cadre de l'exploitation des terrasses en rez-de-chaussée de pieds d'immeubles de la zone Dumbéa centre et Apogoti	Occupation annuelle		3 000 F / m ² occupé		
	Occupation mensuelle		600 F / m ² occupé		
	Occupation journalière		<20 m ² : 400 F / m ² occupé >20 m ² : 200 F / m ² occupé		
Droit d'occupation domaniale pour les stands du marché municipal de Dumbéa quelle que soit l'activité. <i>Ce droit ne saurait être inférieur à 2.500F</i>					forfait de 2500 F par stand de 9m ² / demi-journée (soit 5000 F / jour)
Droit d'occupation domaniale des particuliers pour les stands vide-greniers du marché municipal de Dumbéa quels que soit l'activité ou le lieu du vide-grenier (halles de Dumbéa centre, Parc Fayard, etc.) <i>Ce droit ne saurait être inférieur à 2.500F</i>					forfait de 2500 F par stand de 9m ² / demi-journée (soit 5000 F / jour)
Droit d'occupation domaniale des association pour les stands vide-greniers du marché municipal de Dumbéa quels que soit l'activité ou le lieu du vide-grenier (halles de Dumbéa centre, Parc Fayard, etc.) <i>Ce droit ne saurait être inférieur à 1.000 F</i>					forfait de 1.000 F par stand de 9m ² / demi-journée (soit 2.000 F / jour)
Droit d'occupation domaniale des stands professionnels pour le marché de Noël de Dumbéa quelle que soit l'activité. <i>Ce droit ne saurait être inférieur à 5.000 F</i>					forfait de 5.000 F par stand de 9m ² / demie-journée (soit 10.000 F / jour)

Droit d'occupation domaniale des associations pour le marché de Noël de Dumbéa quelle que soit l'activité. Ce droit ne saurait être inférieur à 1.500 F	forfait de 1.500 F par stand de 9m ² / demi-journée (soit 3.000 F / jour)	
Droit d'occupation domaniale des stands professionnels pour les événements organisés par la Ville (hors Fête de Dumbéa - Omelette géante) quelle que soit l'activité. Ce droit ne saurait être inférieur à 3.000 F	forfait de 3.000 F par stand de 9m ² / demi-journée (soit 6.000 F / jour)	
Droit d'occupation domaniale des stands associatifs pour les événements organisés par la Ville (hors Fête de Dumbéa - Omelette géante) quelle que soit l'activité. Ce droit ne saurait être inférieur à 1.500 F	forfait de 1.500 F par stand de 9m ² / demi-journée (soit 3.000 F / jour)	
Droit d'occupation du domaine public communal pour forains, manèges et engins assimilables Ce droit ne saurait être inférieur à 3.000 F	60 F/m ² /jour	
Droit d'occupation du domaine public communal pour la vente de fleurs aux abords du cimetière pour la commémoration des morts les 31 octobre, 1er et 2 novembre (droit forfaitaire)	12 100 F/jour/emplacement	
Droit sur les dépôts de matériaux entreposés sur la voie publique pour construction, réparation et démolition d'immeubles :		
- Entrepôts sur le trottoir - Entrepôts sur la chaussée - Autres occupations du domaine public communal (échafaudages, grues ou autres engins) Ce droit ne saurait être inférieur à 3.000 F. En cas de fermeture d'au moins une voie à la circulation, il sera appliqué un forfait de 11.000 F/jour	250 F/m ² ou ml/jour 650 F/m ² ou ml/jour 350 F/m ² ou ml/jour	
Droit d'occupation de la voie publique, autres lieux publics et sur mobilier urbain, pour installation de panneaux directionnels d'activités commerciales, selon la charte graphique et les dimensions fixées par la Ville :		
- Nouvelle implantation : participation aux frais d'installation du support (1x à la demande) - Fourniture et pose de la latte selon la charte de la Ville	48 500 / implantation 36 500 F/an/latte	
Droit d'occupation du domaine public communal pour l'implantation de panneaux publicitaires non directionnels, sauf dispositions particulières conventionnées avec la Ville après approbation ponctuelle du conseil municipal	12 100 F/m ² /an	
L'emplacement pour une base d'activités de loisirs nautiques dédié à cet effet au parc Fayard de Dumbéa ne pourra être occupé que par un gestionnaire lié par convention avec la Ville :		
Gestionnaires d'activités de loisirs		
Droit d'occupation du domaine public communal pour les gestionnaires de droit privé dans le cadre des activités de loisirs, hors électricité		
Parc Fayard	5 000 F / semaine, révisable annuellement	
Parc Fayard	33 700 F / mois, révisable annuellement	
BAREME DES DROITS FUNERAIRES (F. CFP)		
Barème de concession dans les cimetières :		
Dimensions : - Adultes standard : 1,00 m x 2,00 m = 2,00 m ² - Adultes grande taille : 1,00 m x 2,20 m = 2,20 m ² - Enfants : 0,60 m x 1,40 m = 0,84 m ² - Caveaux à perpétuité = 3,00 m x 1,80 m = 5,4 m ²		
Pour chaque type de concession, les tarifs sont les suivants :		
Libellés	Tarif adulte en F.CFP	Tarif enfant en F.CFP(*)
Carré commun affecté aux concessions temporaires de 5 ans non renouvelable	11 000	5 500
Concession de 15 ans non renouvelable standard	50 000	40 000
Concession de 15 ans non renouvelable grande taille	70 000	-
Concession de 30 ans renouvelable standard	80 000	65 000
Concession de 30 ans renouvelable grande taille	90 000	-
Caveau à perpétuité	484 000	
(*) Il est précisé que le tarif enfant est applicable aux enfants de moins de sept ans.		
La gratuité des concessions perpétuelles est accordée aux anciens combattants et aux soldats « morts pour la France », qui, au moment de leur décès, étaient domiciliés à Dumbéa, qu'il s'agisse de caveaux ou de parcelles adultes.		
Droit de superposition :		
Les droits de superposition donnent lieu au paiement de droits établis de la manière suivante :		
Droit de superposition et d'ouverture dans les concessions terre, caveau, case columbarium en F. CFP	15 000	
Dépôt en caveau municipal :		
Le dépôt en caveau municipal donne lieu au paiement de droits établis de la manière suivante :		
Libellés	Tarif adulte en F.CFP	Tarif enfant en F.CFP
Droit d'entrée en caveau municipal (maximum 6 mois)	14 000	7 000
Tarif journalier :		
- les 60 premiers jours :		20 000 F
- du 61ème au 180ème jours inclus :		800 F / jour
- au-delà de 180 jours :		1 000 F / jour
Au-delà du 180ème jour (5 mois), il sera procédé à l'inhumation d'office du cercueil et à son inhumation dans une concession temporaire et non renouvelable de 5 ans à la charge des familles		
Droits relatifs au columbarium au cimetière de Katramona :		
Concession de 15 ans non renouvelable	50 000 F	
Concession de 30 ans renouvelable	90 000 F	
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	15 000 F	
REDEVANCE POUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT (RRE)		
(cf Délibérations n°2011/54 du 24/02/2011, n°2011/229 du 18/08/2011, n°2014/164 du 05/05/2014)		
1) Immeubles à usage exclusif d'habitation : 3.000 F / m ² de SHON fiscale		
2) Immeubles autres : 85.000 F / équivalent habitant		
Cette redevance sera révisée semestriellement par application du coefficient K'3 défini ci après :		
a) Indexation :		
K'3 = 0.15 + 0.85BT21/BT21o		
Le terme affecté de l'indice « zéro » est celui de juillet 2024		
Le terme sans indice représente la moyenne des valeurs au cours des six premiers mois des neuf mois précédant la date de révision des tarifs.		
Chaque paramètre et le coefficient global de révision seront calculés et arrondis à la cinquième décimale.		
Les révisions semestrielles interviendront au 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet de chaque année.		
b) Paramètres économiques :		
BT 21 = indice officiel « tous travaux confondus » publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie dans la série des index « bâtiments ».		
Cette redevance au raccordement à l'égout, perçue par la Commune, devra être payée avant le raccordement au réseau collectif d'assainissement et avant l'obtention de la conformité assainissement.		
Selon les termes de la délibération n°2014/164, la notification de l'arrêté d'octroi du permis de construire constitue le fait générateur de la RRE.		
REDEVANCE SUR LA PUBLICITE COMMERCIALE		
Affiches, réclames et enseignes lumineuses, constituées par la réunion de lettres ou de signes.		
Affiches sur papier, peintes et enseignes éclairées la nuit		
par m ² ou fraction de m ² jusqu'à 50m ²	4 800 F / jour	
par m ² au-delà de 50m ²	6 000 F / jour	
L'affiche comprend + de 5 annonces distinctes	Tarifs doublés	
Affiches, réclames et enseignes lumineuses obtenues au moyen de projections intermittentes successives ou au moyen de combinaisons de points lumineux		
par m ² ou fraction de m ² jusqu'à 50m ²	480 F / jour	
par m ² au-delà de 50m ²	1 000 F / jour	
L'affiche comprend + de 5 annonces distinctes	Sans incidence, quel que soit le nombre d'annonces	
Projection lumineuse sur le parvis devant le Multiplexe	550 F / jour / m ²	
Occupation du domaine public communal par une préenseigne associative temporaire < 1m2	Gratuité	
Occupation du domaine public communal par une préenseigne commerciale temporaire < 1m2	500 F / jour	
Occupation du domaine public communal par une préenseigne permanente < 1 m2	4 000 F / mois	
Magazine municipal		
Partenariat institutionnel sur le magazine municipal : 1 pleine page de reportage sur l'une des éditions de l'année. Thème proposé par le partenaire, choix du sujet et date de parution validés par la Ville en fonction de sa ligne éditoriale. Rédaction à la charge de la Ville.	250 000 F / an	

ANNEXE 2
REDEVANCES

REDEVANCES POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	
Les montants dus sont payables trimestriellement et à terme échu	
Pour les logements (1 logement = 1 foyer)	10.800 F/Trim/Foyer
Pour les résidences universitaires et hôtels (1 logement = 1 chambre)	3.200 F/Trim/Cbre
PENALITES ENLEVEMENT DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS	
Référence : Article R644-2 du code pénal Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe. (15.000 XFF).	
Déchets verts sur le domaine public non autorisés	15 000 F
Encombrants sur le domaine public non autorisés	15 000 F
REDEVANCE D'EAU POTABLE	30 F / m3
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	25 F / m3
REDEVANCE COMMUNALE D'IMMATRICULATION	1 800 F / cheval fiscal
REDEVANCE BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	30 F du kWh si recharge en journée 06h00-19h00 50 F du kWh si recharge en nocturne 19h00-06h00
TARIFS D'INTERVENTIONS DU CENTRE DE SECOURS	
Secteur de Dumbéa :	
Intervention suite au non-respect de l'interdiction d'écobuage ou incendie de dépôt sauvagement de déchets verts	100 000 F / h par VI engagé sur l'intervention
Intervention suite au non-respect de la fermeture du parc de la Dumbéa	100 000 F / h par VI engagé sur l'intervention
Hors intervention d'urgence (nettoyage de chaussée à la lance par les équipes du CSD suite à déversement divers sur la voie publique)	195 000 F
Garde théâtre et piquet d'incendie	31 000 F / h
Carence de transport sanitaire sur demande du Centre de régulation du 15	25 000 F / transport
Mise en place d'un poste de secours composé de 2 agents pour pallier l'absence de centres de secours agréés sur les manifestations se déroulant sur Dumbéa	60 000 F / jour (+20 000 par agent supplémentaire selon le dimensionnement nécessaire du poste de secours)
Hors secteur. Sauf pour les interventions menées dans le cadre de la convention d'assistance opérationnelle des services d'incendie et de secours de l'agglomération du Grand Nouméa qui, conformément à ses dispositions, ne feront l'objet d'aucune tarification.	255 000 F / h
TARIFS D'INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE	
Encadrement de diverses manifestations, sauf celles ayant un caractère caritatif ou missions pour le compte de la Ville	10 000 F / heure / binôme
Formation par Moniteur en Bétons et Techniques Professionnelles d'intervention (MBTP)	Salle fournie par la commune de Dumbéa : 25 000 F / Agent formé / jour Salle non fournie par la commune de Dumbéa : 20 000 F / Agent formé / jour
Enlèvement de véhicule épave à la demande d'un propriétaire privé, sur sa propriété	50 000 F / véhicule
INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	
Droit forfaitaire par concours et par examen professionnel organisé par la Ville de Dumbéa. Le versement de ce droit n'est pas remboursable.	1 300 F
STAGE CULTURE ET SPORT (pendant les petites vacances scolaires)	
Enfants de 7 à 16 ans non résidents de Dumbéa	700 fr / demi-journée
Enfants de 7 à 16 ans résidents	[Bons CAFAT acceptés] 4 00 Fr / demi-journée
Enfants de 7 à 16 ans, boursiers scolarisés sur Dumbéa	[Justificatif boursier et certificat de scolarité obligatoires] 100 Fr / demi-journée
Enfants d'adhérents de l'AAACAD, de 7 à 16 ans	[Justificatif adhérent AAACAD obligatoire] 300 Fr / demi-journée
Inscription validée après confirmation du paiement. Aucun remboursement en cas d'absence. Le paiement auprès de la régie située à l'Hôtel de Ville, après avoir retiré la fiche d'inscription auprès des responsables de maisons de quartier ou des animateurs.	
TARIFS D'INTERVENTIONS	
Pour débroussaillage sur terrain privé après mise en demeure du propriétaire restée sans effet	35 000 F / are
Pour balayage de route suite à déversement et/ou autre	31 000 F / déplacement + 250 F / m2 traité
TARIFS DES COPIES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX	
Copies noir et blanc A4	20 F / page
Copies noir et blanc A3	40 F / page
Copie couleur A0	1000 F / mètre linéaire
Copie numérique, à des fins non commerciales, d'images éditées dans les publications municipales (sous réserve des droits des tiers)	1 300 F / copie
Copies numériques A4 ou A3 (NB ou couleurs)	500 F/doc < 1Mo 400F / Mo supplémentaire
Copies numériques A0 NB	1000 F/doc < 3 Mo 500 F / Mo supplémentaire
Délivrance du livret de famille (à partir du 3 ^{ème})	1 300 F
TARIFS DE COPIES DE DOCUMENTS ELECTORAUX	
Remise d'un dossier comprenant l'un des documents suivants : Liste électorale par bureau de vote Tableaux rectificatifs généraux et par bureau de vote Tableaux annexes généraux et par bureau de vote	97 000 F forfait papier par liste ou 13 000 F par liste sur support CD ou clé USB
PARTICIPATION AUX PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT	
Participation par place de stationnement réglementaire non réalisée, lors de construction d'immeubles à usage de bureaux, de commerces, de services y compris de loisirs ou d'habitations.	2 750 000 F / place de stationnement non réalisée
Participation par place de stationnement réglementaire dans le cadre de mutualisation avec un parking public municipal	1 500 000 F / place de stationnement

ANNEXE 3

LOCATIONS ET MISES A DISPOSITION

Les loyers sont payables trimestriellement et à terme échu. 12 100 F / trimestre / appareil

MISES A DISPOSITION DE TERRAINS DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mises à disposition à caractère privatif et à titre précaire et révocable de parcelles communales, à l'exclusion de toute manifestation, expositions et activités commerciales et/ou économiques.

Pour les 100 premiers mètres carrés loués (1 are)	16 940 F/a/an
Pour la superficie comprise entre 1 are 1 centiare et 5 ares inclus	1 815 F/a/an supplémentaires
Au-delà de 5 ares 1 centiare	970 F/a/an supplémentaires

LOCATION DE VEHICULES DE SERVICES

Location de véhicule de service au profit des établissements publics communaux (Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale) 3000 F/demi-journée

LOCATIONS DE LOCAUX MUNICIPAUX

Locaux relevant du domaine public communal :
 Dans la limite des disponibilités, tous locaux municipaux peuvent être mis gratuitement à la disposition des associations ayant leur siège à Dumbéa, pour y exercer exclusivement des activités sociales, sportives ou culturelles ainsi qu'aux centres aérés durant les vacances scolaires.
 Dans la limite des disponibilités, des locaux des écoles publiques communales peuvent être loués à des collectivités (Etat, Nouvelle-Calédonie, Province, Communes) et à leurs établissements publics ou autres organismes qui le souhaiteraient, aux tarifs suivants :

	Salle de classe pouvant contenir jusqu'à 25 personnes assises (maximum) Tarifs en F.CFP				Cantine scolaire - Salle pouvant contenir jusqu'à 60 personnes assises (maximum) Tarifs en F.CFP
Tarif horaire	605				1 815
Tarif journalier	6 050				18 150
Tarif hebdomadaire	18 150				54 450
Tarif mensuel	60 500				181 500
Etude surveillée payante organisée par les enseignants (max 20 élèves)	800 F / heure				0

Locaux relevant du domaine privé communal ou ne ressortissant ni du domaine public, ni du domaine privé communal :
 Dans la limite des disponibilités des locaux appartenant au domaine privé communal ou des locaux dont la Commune a la jouissance peuvent être loués à des collectivités territoriales, ces locaux peuvent être mis gratuitement à la disposition des associations pour y exercer exclusivement des activités sociales, sportives ou culturelles ainsi qu'aux centres aérés durant les vacances scolaires.

LOCATION DE SALLES DE REUNION : SERVICE VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET SPORT, MAIRIE DU NORD, MAISON DE LA JEUNESSE, MAISONS DE QUARTIERS, MEDIATHEQUE ET SALLE DE REUNION AUTEUIL

Désignation	Associations/organismes de la commune - services municipaux, établissements			AUTRES
SERVICE DES SPORTS, MAIRIE DU NORD, MAISON DE LA JEUNESSE, MAISONS DE QUARTIER, MEDIATHEQUE				Gratuité si conventionné pour un maximum de 3 participations à un événement Ville
SERVICE DES SPORTS, MAIRIE DU NORD, MAISON DE LA JEUNESSE, MAISONS DE QUARTIER, MEDIATHEQUE - Journée (heures ouvrables)	1 200 F / heure / salle			2 400 F / heure / salle
SERVICE DES SPORTS, MAISON DE LA JEUNESSE, MAISONS DE QUARTIER - Soirée (jusqu'à 21h)	2 400 F / heure / salle			4 800 F / heure / salle

BIG UP SPOT

Simple utilisation

Associations sous convention annuelle avec la Ville, en contrepartie de prestations gratuites au bénéfice de la Ville	Répétitions ou ateliers non commerciaux - Par créneau de 2h/semaine maximum	Gratuité
Services municipaux, établissements publics communaux, AACAD	Toute utilisation non-commerciale - Journée (heures ouvrables) et soirée (jusqu'à 21h)	Gratuité
Associations/organismes de la commune, centre de vacances et établissements scolaires	Toute utilisation non-commerciale - Journée (heures ouvrables)	1200 F / heure
Associations/organismes de la commune, centre de vacances et établissements scolaires	Toute utilisation non-commerciale - Soirée (jusqu'à 21h)	2400 F / heure
Patentés	Pour des activités commerciales (cours de toute nature, activités professionnelles, etc.)	121 000 F / jour

Pour toute utilisation, un chèque de caution de 100 000 F et une attestation d'assurance en Responsabilité civile seront demandés (hors services municipaux).

Pour toute réservation, le montant est dû.

Si la réservation est annulée, pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation

LOCATION SALLES HOTEL DE VILLE

SALLE D'HONNEUR

CCAS, CDE, APE, écoles, collèges, lycée, et associations de la commune	Gratuité
Particuliers, organismes privés, CE, collectivités, associations extérieures de la Commune	27 500 F / demi-journée

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

CCAS, CDE, APE, écoles, collèges, lycée, et associations de la commune	Gratuité
Particuliers, organismes privés, CE, collectivités, associations extérieures de la Commune	40 000 F / demi-journée
Intervention technicien pour vidéoconférence	5 000 F / heure

INDEMNITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS MUNICIPAUX SANS DROITS NI TITRES

Pour les employés municipaux, en cas de non-libération du logement faisant suite à un départ en retraite, une longue maladie, un licenciement, une démission, une radiation des cadres, un départ pour une autre administration ou tout autre motif de départ :

Logement de catégorie «non meublé»	181 500 F/mois
Logement de catégorie «meublé»	242 000 F/mois

Pour les enseignants ne remplissant plus les conditions du droit au logement (retraite, intégration dans le corps des professeurs des écoles, longue maladie, tout autre motif...) :

Appartement	145 200 F/mois
Villa	242 000 F/mois

LOCATION D'UN EMPLACEMENT POUR ACTIVITES ADMINISTRATIVES PERMANENTES SUR LE DOMAINE PRIVE NON BATI COMMUNAL

Hors fourniture d'électricité et d'eau, dont le bénéficiaire fera son affaire	1 210 F/m ² /mois
---	------------------------------

LOCATION DES LOCAUX DU RELAIS DE LA FRANCOPHONIE

Désignation des locaux	Tarifs en F CFP TTC
Bureau	50 000 F / mois
Espace polyvalent	210 000 F / mois
Logement F2 équipé	56 000 F / mois
Location lognue durée > à 12 mois de l'ensemble des locaux, hors charges	290 000 F / mois

LOCATION DES LOCAUX ABRITANT LA GENDARMERIE NATIONALE : AVENUE DES TELEGRAPHES DUMBEA-SUR-MER

Selon les termes du bail de location, de la convention ou ses avenants éventuels, à la date de signature 28 522 554 FCFP / an

ANNEXE 4

VENTES, CESSIONS ET FRAIS DE REPARATIONS OU REMPLACEMENTS DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

	En F.CFP / pièce / page / ml / m2
PRIX DE VENTE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION D'IMMEUBLES (en cas de renouvellement)	3 600
RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX (Les renseignements ne sont pas transmis par téléphone)	
Copie noir et blanc de fiche de renseignement cadastral	250
Copie noir et blanc de plan cadastral	360
Copie couleur de plan cadastral	490
FRAIS DE REPARATION OU DE REMPLACEMENT DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS	
Arbre et arbuste	66 500
Arceaux protection	30 000
Banc en béton	80 000
Banc en bois et béton type Parcours Serge Agathe Nerine	81 000
Banc coloré type Dumbéa Centre	55 000
Barrière ou portail municipal	330 000
Barrière type Croix de Saint André	72 500
Barrières métal ou plastique	7 500
Borne anti-stationnement	30 000
Boule seule	60 500
Caméra	242 000
Chaises de la salle de spectacle du Centre Culturel	12 000
Chaises Mairie	7 500
Compteur d'eau	40 000
Cloûture type Centre Urbain	36 500
Cloûture du parc Fayard	18 000
Cloûture (autre) tous types et toutes hauteurs	30 500
Corbeille à papier	41 000
Cuve à eau 200 l	67 000
Dégradations sur les véhicules de la Ville de Dumbéa	Suivant devis de réparation
Extincteur percé à recharger	7 700
Extincteur volé à remplacer	16 500
Fenêtre Standard Bois 1500x1100	88 000
Fenêtre Standard Aluminium 1500x1100	110 000
Foyer éclairage public support bois	200 000
Foyer éclairage public support métal à crosse 7 / 8 m	385 000
Foyer éclairage public support métal à crosse 9 / 10 m	440 000
Foyer éclairage public support métal à crosse 11 / 12 m	495 000
Foyer éclairage public voie express simple crosse 12m	495 000
Foyer éclairage public voie express double crosse 12m	495 000
Foyer éclairage public support béton	693 000
Foyer éclairage public mâit de 4m. boule DN 500	165 000
Foyer éclairage à led	88 000
Jalouise de sécurité	18 000
Jalouise Aluminium 1500x1100	192 500
Jardinière colorée type Dumbéa Centre (petit modèle)	33 000
Jardinière colorée type Dumbéa Centre (grand modèle)	55 000
Latte sur panneau signalétique d'activité	36 000
Panneau de signalisation (avec fixation)	300 000
Panneau signalétique d'activité	48 000
Panneau indicateur d'équipement	133 000
Plaques de rues	12 000
Plans d'évacuations à remplacer	55 000
Portail municipal	330 000
Porte bois simple	96 800
Porte bois double	193 600
Porte métallique simple	150 000
Porte métallique double	300 000
Porte	96 800
Porte double	193 600
Porte Aluminium simple	165 000
Porte Aluminium double	275 000
Poteau de voirie	13 500
Poteau incendie	600 000
Potelets bois « passage piéton »	24 500
Potelets « inox » anti stationnement	36 500
Poubelle dans buse béton	40 000
Poubelle 600 l	40 000
Poubelle octogonale type Mairie	302 500
Poubelle « Tulipe » type Dumbéa Centre	242 000
Remplacement clé simple	1 900
Remplacement clé unique (sous organisation)	5 500
Remplacement serrure simple	30 000
Attention en cas de perte/vol, le responsable aura à sa charge le remplacement de l'ensemble des jeux de clés existants	6 000
Remplacement serrure sur organisation	11 000
Attention en cas de perte/vol, le responsable aura à sa charge le remplacement de l'ensemble des serrures autorisées dans l'organisation	11 000
Rideau métallique - largeur inférieure à 2ml	300 000
Rideau métallique - largeur supérieure à 2ml	500 000
Table en béton	333 000
Tablier volet ou lames volet roulant	165 000
Tables pliables	25 000
Tables autres	12 000
Tag non autorisé	12 000
Tivois (3m x 3m)	80 000
Volet roulant - largeur inférieure à 2ml	220 000
Volet roulant - largeur supérieure à 2ml	418 000
Vitrage Fenêtre standard	66 000
Vitrage baie vitrée	100 000
Vitrage aluouise	22 000
Panneau solaire (installation photovoltaïque)	120 000
Micro Onduleur (installation photovoltaïque)	30 000
Onduleur (installation photovoltaïque)	650 000
Caméras de surveillance (école)	150 000

En cas de détérioration totale ou partielle de biens mobiliers et immobiliers communaux n'apparaissant pas dans la liste ci-dessus, un état des préjudices sera établi après évaluation des services municipaux. Le montant de l'indemnisation demandée sera basé sur la valeur à neuf des biens à réparer ou à remplacer.

MATERIEL MUNICIPAL

La Ville de Dumbéa peut mettre son matériel à disposition des associations, partenaires de la Ville et des particuliers.
 Ce matériel peut être mis à disposition gratuitement ou au travers d'une redevance municipale aux conditions et tarifs ci-dessous.
 Aucune livraison n'est effectuée en dehors des demandes formulées par les services et partenaires listés ci-après.
 Toute demande doit être adressée par écrit à Monsieur le Maire au plus tard 1 mois avant la prise en charge ou la livraison du (des) matériel (s).
 Un chèque de caution de 110.000 F (non encaissé) sera obligatoirement déposé à la **régie principale de l'Hôtel de Ville** avant la récupération du matériel.

MISE A DISPOSITION GRATUITE DU MATERIEL :	
Aux services municipaux de Dumbéa	Sans restriction
Aux établissements publics communaux de Dumbéa	Sans restriction
Aux établissements scolaires communaux de Dumbéa (ou conventionnés) et école privée DDEC	2 fois / an
Aux associations de parents d'élèves des écoles communales de Dumbéa (ou conventionnées) et école privée DDEC	2 fois / an
Aux collèges de Dumbéa et au Lycée du Grand Nouméa	2 fois / an
Aux APE des collèges de Dumbéa et APE du Lycée du Grand Nouméa	2 fois / an
Aux associations ayant leur siège social à Dumbéa et conventionnées	2 fois / an
LA LIVRAISON GRATUITE DU MATERIEL CONCERNE UNIQUEMENT :	
Les établissements scolaires communaux de Dumbéa (ou conventionnés) et école privée DDEC	2 fois / an
Les associations de parents d'élèves des écoles communales de Dumbéa	2 fois / an
Les collèges de Dumbéa et le Lycée Dick LIKEIWE	2 fois / an
Les associations ayant leur siège social à Dumbéa et conventionnées	2 fois / an
LOCATION EN SEMAINE / JOUR POUR LES ASSOCIATIONS, CE (pas de location aux particuliers)	
Urne	8 000 F / pièce / j
Isoloir	8 000 F / pièce / j
Chaises	150 F / pièce / j
Tiroirs de 3m x 3m	4 000 F / pièce / j
Tables pliables	1 000 F / pièce / j
Location de barrières mobiles	250 F / barrière / j
Forfait location et montage/démontage de la clôture (300m) du Parc Fayard dans le cadre d'une privatisation du parc / sous couvert d'un gardiennage pris en charge par l'organisation	250 000 F (pour maximum une semaine)
LOCATION EN WEEKEND / 2 JOURS	
Urne	10 000 F / pièce / WE
Isoloir	10 000 F / pièce / WE
Chaises	200 F / pièce / WE
Tiroirs de 3m x 3m	6 500 F / pièce / WE
Tables pliables	1 800 F / pièce / WE
Location de barrières mobiles	400 F / barrière / WE
NB : Tout retard de matériel sera facturé 18.000 F par ½ journée (un retard d'une heure = ½ journée) En cas de détérioration totale ou partielle des biens mis à disposition, un état des préjudices sera établi après évaluation des services municipaux. Le montant de l'indemnisation	
EQUIPEMENTS INFORMATIQUE - En F.CFP / unité	
En cas de perte, de vol ou de dégradation, le remplacement du matériel sera facturé	
Tablette numérique	77 000
Ordinateur portable	154 000
Ecran	27 500
PC bureautique	88 000
PC renforcé	198 000
Câble APPLE	5 500
Câble android	2 200
Souris ergonomique	11 000
Système de transmission HDMI pour vidéoprojecteur	75 000
Autre produit multimédia	Selon devis
TELEPHONIE - En F.CFP / unité	
Téléphone portable	12 000
Téléphone fixe	11 000
Carte SIM	3 500
AUTRES EQUIPEMENTS - En F.CFP / unité	
Radio portative	38 500
Tonfa	12 100
Bombe lacrymogène	13 200
Lampe	15 400
BADGES D'ACCES - En F.CFP / unité	
En cas de perte, de vol ou de dégradation, le remplacement du badge électronique (contrôle d'accès et YUGO) sera facturé	5 500
Emission / réinitialisation de code	1 000 F
Réédition des cartes	2 000 F / unité
Carte essence	1 100 F
VEHICULES - En F.CFP / unité	
En cas de perte, de vol ou de dégradation, le remplacement d'une clé de véhicule et neman sera facturé	99 000
En cas de bris, casse ou de dégradation, le remplacement d'un pare	49 500
En cas de bris, casse ou de dégradation, le remplacement d'un pare brise d'un engin lourd sera facturé	110 000
En cas de bris, casse ou de dégradation, le remplacement d'une vitre latérale de véhicule sera facturé	27 500
PERTE OU DETERIORATION DE DOCUMENTS OU MATERIEL DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE	
Toute perte ou détérioration d'un document de la médiathèque contraint l'utilisateur à son remplacement à l'identique. Le cas échéant le document pourra être remboursé comme suit :	
Casque réalité virtuelle	90 000
Document enfant	3 000 F
Document adolescent	5 000 F
Document adulte	5 000 F
Document multimédia (CD, DVD, livre audio)	2 000 F
Magazine	500 F

**ANNEXE 6
INSTALLATIONS MUNICIPALES**

UTILISATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES		
Désignation	Ligues et Comités sous convention avec la Ville	Demandes ponctuelles des Ligues et Comités
Salle des arts martiaux Robert Monnier Salles omnisports Ernest WAHEO, Ernest CHAMBONNIER et Nyliengo PASSA Terrains de football de Katiramona et des Erudits Plateau sportif de Koutio Terrains de Futsal d'Auteuil Salle de judo Jean-Jacques MORI Salle de boxe Edmond Smith Parc des sports G�rald DALMAS : terrain de rugby Rocky VAITANAKI et de football Tout cr�neau r�serv� est d�.	130 000 F / an (stage / r�unions ou entra�nements [s�lection ou autres] + fourniture et livraison de mat�riels [dans la limite des disponibilit�s] pour l'organisation des finales territoriales)	30 000 F / demi-journ�e (4h)
MISE A DISPOSITION PONCTUELLE D'INSTALLATIONS MUNICIPALES (selon disponibilit�)		
Salle de squash Enzo CORIGLIANO d'Auteuil / Complexe du centre tennistique d'Auteuil		
Redevance occupation d'un club house	Salle des arts martiaux « Jean-Robert MONNIER » et salle polyvalente	1 000 FHT/m ² /mois
Autres associations		2 500 F / h
Associations sous convention annuelle avec la Ville, en contrepartie de prestations gratuites au b�n�fice de la Ville		Gratuit
Salle omnisports « Ernest WAHEO, Ernest CHAMBONNIER et Nyliengo PASSA » et salle des sports « Michel CASTEX » de Dumb�a centre		
Autres associations		2 500 F / h
Associations sous convention annuelle avec la Ville, en contrepartie de prestations gratuites au b�n�fice de la Ville		Gratuit
Salle de danse « parquet » et salle « expression corporelle », Auteuil		
Autres associations (2h par semaine maximum)	R�p�titions ou ateliers non commerciaux de 2h/semaine maximum	2 500 F/ heure
Associations sous convention avec la Ville	R�p�titions ou ateliers non commerciaux - Par cr�neaux de 2h/semaine	Gratuit si conventionn� pour un maximum de 3 participations � un �v�nement Ville
Associations de Dumb�a, associations ext�rieures � la commune et patent�s.	Pour des activit�s commerciales (cours de toute nature, activit�s professionnelles, etc.)	4 000 F/ heure
Terrain de football de Katiramona, des Erudits et Parc des sports G�rald DALMAS		
Halle des sports de Val Suzon, Terrains de beach volley-ball/beach soccer, Terrain de Tir � l'arc, Terrain de football et piste d'athl�tisme de Dumb�a centre, Bouleodrome de Dumb�a Centre, Plateau sportif Ren�e Fong, Terrains Futsal/Terrain football en herbe d'Auteuil, Terrain de football de Jacarandas, Plateau sportif Lotissement Brigitte, Plateau sportif Michelle Delachartier Roby, Plateau sportif du Coll�ge Apog�t, Plateau sportif du Calvaire, Plateau sportif Candy de Katiramona, Terrain de football de Katiramona, des Erudits et		
Associations sous convention annuelle avec la Ville, en contrepartie de prestations gratuites au b�n�fice de la Ville		gratuit�
Associations ext�rieures � la Ville, hors Ligues et Comit�s		2 500 F / h
Salle de boxe " Edmond Smith", Dojo Judo "Jean-Jacques Mori" et Salle de musculation d'Auteuil		
Associations sous convention annuelle avec la Ville, en contrepartie de prestations gratuites au b�n�fice de la Ville		gratuit�
Autres associations		2 500 F / h
PLAGE DE NOURE		
Simple utilisation :		
Associations de la commune	Moins de 300 participants	Gratuit�
	Plus de 300 participants	25 000 F/j
Particuliers Organismes priv�s Comit�s d'entreprises Collectivit�s	Moins de 300 participants	18 000 F/j
	Plus de 300 participants	45 000 F/j
APE, �coles de la commune, coll�ges, lyc�e, CDE, CCAS, CVL et associations caritatives de la commune de Dumb�a		Gratuit
Location d'un grand far� (2 far�s disponibles)		
Particuliers, associations		3 000 F / unit� / jour
Organismes priv�s Comit�s d'entreprises Collectivit�s		6 000 F / unit� / jour
APE, �coles, coll�ges, lyc�e, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumb�a		Gratuit
Pour toute utilisation, un ch�que de caution de 100 000 F et une attestation d'assurance en Responsabilit� civile seront demand�s (hors services municipaux).		
Pour toute r�servation, le montant est d�.		
Si la r�servation est annul�e, pas de remboursement de la redevance d'occupation / r�servation		
MEDIATHEQUE - Th�tre de verdure		
Associations sous convention avec la Ville	�v�nements ou utilisation pour des rencontres ou des activit�s selon disponibilit�	Gratuit� (contreparties pr�vues dans la convention)
Associations de Dumb�a, associations ext�rieures � la commune et patent�s.	Pour des activit�s commerciales (cours de toute nature, activit�s professionnelles, etc.)	2 500 F/ heure
Particuliers de Dumb�a	�v�nements ou utilisation pour des rencontres ou des activit�s	24 000 F / jour
Autres particuliers Associations ext�rieures � la commune Prestataires (int/ext) et collectivit�s	�v�nements ou utilisation pour des rencontres ou des activit�s	36 000 F / jour
Services municipaux, �tablissements publics, CVL et �tablissements scolaires de la commune de Dumb�a	�v�nements ou utilisation pour des rencontres ou des activit�s	Gratuit�
Associations sous convention avec la Ville	R�p�titions ou ateliers non commerciaux - par cr�neaux de 2h/semaine	500 F / h ou contreparties gratuites pour la Ville
Patent�s, priv�s	R�p�titions et ateliers	6 000 F / heure
MEDIATHEQUE - Salle polyvalente		
Associations sous convention avec la Ville	R�p�titions ou ateliers non commerciaux - Par cr�neaux de 2h/semaine	Gratuit� (contreparties pr�vues dans la convention)
Autres associations (2h par semaine maximum)	R�p�titions ou ateliers non commerciaux de 2h/semaine maximum	1 300 F / heure
Associations de Dumb�a, associations ext�rieures � la commune et patent�s.	Pour des activit�s commerciales (cours de toute nature, activit�s professionnelles, etc.)	2 500 F/ heure
MAISON DE QUARTIER DE DUMB�A-SUR-MER - Studio de musique		
Associations sous convention avec la Ville	R�p�titions ou ateliers non commerciaux - Par cr�neaux de 2h/semaine - avec un technicien son	1200 F / h ou 3 repr�sentations gratuites pour la Ville (par cr�neaux de 30 min sur l'ann�e)
Autres associations (2h par semaine maximum)	R�p�titions ou ateliers non commerciaux - Par cr�neaux de 2h/semaine maximum	600 F / h ou 2 repr�sentations gratuites pour la Ville
Patent�s	Pour des activit�s commerciales (cours de toute nature, activit�s professionnelles, etc.)	2 500 F/ heure ou convention particuli�re
Pour toute utilisation, un ch�que de caution de 100 000 F et une attestation d'assurance en Responsabilit� civile seront demand�s (hors services municipaux).		
Pour toute r�servation, le montant est d�.		
Si la r�servation est annul�e, pas de remboursement de la redevance d'occupation / r�servation		
PARC FAYARD		
Simple r�servation :		
Particulier, associations	Moins de 300 personnes	Gratuit�
	de 300 � 1499 personnes	120 000 F/j
Organismes priv�s Comit�s d'entreprises Collectivit�s	Plus de 1500 personnes	240 000 F/j
	Moins de 300 participants	120 000 F/j
APE, �coles, coll�ges, lyc�e, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune Dumb�a	de 300 � 1499 personnes	300 000 F/j
	Plus de 1500 personnes	600 000 F/j
Location d'un abri avec coffret �lectrique (branchements �lectriques & consommation) et point d'eau		
Particuliers, associations		12 000 F / tableau
Agents de Dumb�a (AACAD)		6.000 F / tableau
Organismes priv�s Comit�s d'entreprises		24 000 F / tableau
APE, �coles, coll�ges, lyc�e, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumb�a		Gratuit�
Utilisation du podium et sc�ne b�ton avec tableau �lectrique.		
Particuliers, associations		19 000 F / tableau
Agents de Dumb�a (AACAD)		8.000 F / tableau
Organismes priv�s Comit�s d'entreprises		40 000 F / tableau
APE, �coles, coll�ges, lyc�e, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumb�a		Gratuit�
Forfait utilisation sanitaires		
Particuliers, associations		5 000 F / j
Organismes priv�s Comit�s d'entreprises		20 000 F / j
APE, �coles, coll�ges, lyc�e, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumb�a		Gratuit�
Location d'un abri avec point d'eau uniquement		
Particuliers, associations		8 000 F / unit�

Agents de Dumbéa (AACAD)	4.000 F / unité
Organismes privés	16 000 F / unité
Comités d'entreprises	
APE, écoles, collèges, lycée, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumbéa	Gratuit

Pour toute utilisation d'une infrastructure municipale : un chèque de caution de 100.000 F (non encaissé) devra être déposé à la régie principale de l'Hôtel de Ville de Dumbéa
Si la réservation est annulée, pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation

PARC SERGE AGATHE NERINE (HORS B.U.S)		
Simple réservation :		
Particulier, associations	Moins de 300 personnes	Gratuit
	de 300 à 1500 personnes (sur présentation d'un dossier présentant l'évènement)	120 000 F/j
	plus de 1500 personnes (sur présentation d'un dossier GRAP)	280 000 F/j
Organismes privés Comités d'entreprises Collectivités	Moins de 300 participants	110 000 F/j
	de 300 à 1500 personnes	220 000 F/j
	plus de 1500 personnes (sur présentation d'un dossier GRAP)	500 000 F/j
APE, écoles, collèges, lycée, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumbéa		Gratuit

Location d'un coffret électrique (branchements électriques & consommation)		
Particuliers, associations		6 000 F / tableau
Agents de Dumbéa (AACAD)		3 000 F / tableau
Organismes privés		11 000 F / tableau
Comités d'entreprises		
APE, écoles, collèges, lycée, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumbéa		Gratuit

Forfait utilisation sanitaires		
Particuliers, associations		9 000 F / j
Agents de Dumbéa (AACAD)		4 500 F / j
Organismes privés		18 000 F / j
Comités d'entreprises		
APE, écoles, collèges, lycée, CDE, CCAS, CVL et associations de la commune de Dumbéa		Gratuit

Pour toute utilisation d'une infrastructure municipale : un chèque de caution de 100.000 F (non encaissé) devra être déposé à la régie principale de l'Hôtel de Ville de Dumbéa.
Si la réservation est annulée, pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation

MARCHÉ ET VIDE-GRENIER		
Location d'espaces pour les marchés et vide greniers organisés par les maisons de quartier - En F. CFP		
Pour les résidents de la commune et les agents de la Ville (AACAD)	Espace 3 x 3 m (9 m ² au sol)	Gratuit
	Espace 6 x 3 m (18 m ² au sol)	Gratuit
Pour les non-résidents	Espace 3 x 3 m (9 m ² au sol)	1 300
	Espace 6 x 3 m (18 m ² au sol)	2 200

MAISON DES COMMUNAUTES ET DES ASSOCIATIONS		
Association de la commune	Evènements ou utilisation pour des rencontres ou des activités	Gratuit
Particuliers de Dumbéa	Evènements ou utilisation pour des rencontres ou des activités	24 000 F / jour Moins de 300 personnes
Autres particuliers	Evènements ou utilisation pour des rencontres ou des activités	36 000 F / jour Moins de 300 personnes
Associations extérieures à la commune	Evènements ou utilisation pour des rencontres ou des activités	
Services municipaux, établissements publics, CVL et établissements scolaires de la commune de Dumbéa	Evènements ou utilisation pour des rencontres ou des activités	Gratuit
Agents et élus municipaux	Evènements ou utilisation pour des rencontres ou des activités	Gratuit 1 fois / an Puis 20 000 F / jour
Associations extérieures à la commune (2h par semaine maximum)	Répétitions ou ateliers non commerciaux de 2h/semaine maximum	1 300 F / heure
Association sous convention avec la Ville	Répétitions ou ateliers non commerciaux - par créneau de 2h/semaine	500 F / h ou 2 représentations gratuites pour la Ville (par créneaux de 2 h sur l'année)
Patentés, privés	Répétitions et ateliers	6 000 F / heure

Pour toute utilisation de la Maison des Communautés, un chèque de caution de 100 000 F et une attestation d'assurance en Responsabilité civile seront demandés.

Pour toute réservation, le montant est dû.
Si la réservation est annulée, pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation

PISTE DE SECURITE ROUTIERE		
CVL et établissements scolaires de la commune de Dumbéa		Gratuit
Autres CVL et établissements scolaires		27 500 F / demi-journée

Pour toute utilisation de la piste de sécurité, un chèque de caution de 100 000 F et une attestation d'assurance en Responsabilité civile seront demandés.

Pour toute réservation, le montant est dû.
Si la réservation est annulée, pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation

GARDIENNAGE D'INSTALLATIONS MUNICIPALES		
Après constat de la non-fermeture des installations mises à disposition, et identification de la structure morale mise en cause :		
Frais de gardiennage		37 000 F / nuit / installation